



|                   |               |
|-------------------|---------------|
| Numéro de l'acte  | 2025-73-URBMC |
| Nature de l'acte  | Délibération  |
| Matière de l'acte | 8.8.4         |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

### QUESTION N°2025-73

#### URBANISME :

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR L'AMENAGEMENT DE L'EUROVELOROUTE 5 RELIANT LES COMMUNES D'ARQUES ET DE SAINT-OMER

#### RAPPORTEUR :

Monsieur Mickaël CANLER  
Adjoint au Maire, sécurité

---

#### Le conseil municipal,

**Vu**, le Code de l'Environnement,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique en date du 31 mars 2025 portant sur la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'aménagement de l'eurovéloroute n°5 reliant les communes d'Arques et de Saint-Omer

**Considérant**, la demande présentée par le Département du Pas-de-Calais, situé rue Ferdinand Buisson à ARRAS (62000) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de procéder à l'aménagement de l'eurovéloroute n°5 reliant les communes d'Arques et de Saint-Omer

Le projet est prévu le long du canal de Neufossé sur un linéaire de 2 000 ml au droit du chemin de halage existant. Ce chemin de halage est bordé d'un côté par l'Aa Haute Meldyck et de l'autre par le canal de Neufossé. Sur ces 2 000 ml, 700 ml ont déjà été réalisés, 1 300 ml restent à faire. Le projet prévoit également un confortement de berges avec un étonnage sur un linéaire de 2 000 ml. Celui-ci a déjà été réalisé sur 1 900 ml.

**Considérant** qu'en novembre 2021, les travaux pour la réalisation du projet ont été lancés avec l'absence de procédures réglementaires.

**Considérant** que la DDTM a constaté les travaux en cours et a statué sur la nécessité d'une procédure d'autorisation environnementale.

Ceci a amené le Département du Pas-de-Calais à présenter une demande d'autorisation environnementale portant sur ce projet, qui a été soumise à enquête publique par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2025, pour une période de 15 jours, du 5 mai 2025 au 19 mai 2025 inclus.

Le commissaire enquêteur, était présent lors de permanences en mairies d'ARQUES et de SAINT-OMER afin de recevoir les observations que pouvait susciter cette demande d'autorisation environnementale.

Le contenu du dossier n'appelle pas d'observations particulières de la part de la commune.

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'aménagement de l'eurovéloroute n°5 reliant les communes d'Arques et de Saint-Omer.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

|                      |    |
|----------------------|----|
| - Votes favorables   | 20 |
| - Votes défavorables | 0  |
| - Abstentions        | 0  |

Fait à ARQUES  
Le 07 juillet 2025

La secrétaire de séance,  
Christine COURBOT



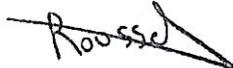
Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture

le 10 JUIL 2025 et publication ou  
notification le 10 JUIL 2025

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025**

**Affiché le 10 juillet 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 01 juillet Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **15 présents**
- **7 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **2 absents excusés sans pouvoir**

**Jackie GUTTMANN ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL**  
**Peggy VAN GOETHEM-MARECAUX ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD**  
**Corinne REANT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT**  
**Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME**  
**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON**

**Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.**